

Gendarmes

au combat

Cette année du centième anniversaire des premiers combats de la Première Guerre mondiale, conduit, assez naturellement, tout historien de la gendarmerie à se poser la question : le gendarme est-il un combattant ?

Il y a deux manières de répondre à cette interrogation. Celle, polémique, de l'attribution des cartes d'anciens combattants, des médailles, des titres de reconnaissance qui visent, après coup, à différencier, mais sur quels critères, les combattants des non combattants, de toutes les guerres. Pour ce qui concerne les gendarmes, on peut se référer notamment à l'émotion suscitée, en 1933, lors de la non reconnaissance de la qualité de combattant aux anciens gendarmes qui participèrent à la Première Guerre mondiale. L'autre, celle qui résulte de l'analyse historique de la participation de gendarmes à des faits de guerre avérés, celle qui, hélas, se mesure bien souvent au nombre de tués au combat, est la seule qui autorise une réponse peut-être incomplète mais au moins pertinente.

En parcourant l'histoire de la gendarmerie à grands pas, on peut identifier le gendarme au combat dans deux grands types de situation. On le voit, exceptionnellement, dans des combats que l'on peut qualifier de classiques, en unités de combat constituées, par exemple en Crimée en 1855 ou dans le Nord-Est de la France, en mai 1940, lors de l'engagement du 45^e bataillon de chars. Mais ces formes de combat ne lui sont pas particulières. C'est probablement au cours de la Guerre d'Espagne (1808-1814), lors des premiers combats de Quatorze ou en Indochine qu'apparaissent des formes de combat qui lui sont plus spécifiques : combats de reconnaissance tels ceux de la compagnie de gendarmerie de l'Aisne en août 1914, protections d'itinéraires en Espagne, escortes de convoi, défense de postes en Indochine... Ce sont, en quelque sorte, des prolongements, en situation de guerre, de missions de la gendarmerie du temps de paix, qui présentent des caractéristiques particulières. Tout d'abord la forte implication des populations autochtones souvent partagées, parfois otages ; ensuite, un ennemi insaisissable, diffus. Quant aux modalités d'action, qu'il s'agisse de combat de rencontre ou de guérilla, pas de grandes batailles, mais des coups de main, des embuscades, des attaques surprises, des harcèlements, des combats répétés, avec relativement peu de victimes à la fois. C'est sans doute ce qui fait que les combats des gendarmes sont peu reconnus. Les gendarmes combattent par petits groupes et meurent seuls ou par deux.

De la Première Guerre mondiale on n'a bien souvent retenu, des gendarmes, que les « cagnes », en oubliant tous ceux qui ont combattu au sein des régiments d'infanterie et ceux qui, lors du début de la guerre, ont fait le coup de feu avec leurs faibles moyens tout en renseignant le commandement sur les avancées de l'ennemi.

Militaire de métier, le gendarme est un combattant occasionnel. Le combat n'est pas sa vocation première ; mais quand les circonstances l'exigent, l'histoire nous apprend qu'on peut compter sur lui et qu'il sait se battre jusqu'au bout.

Général (2s) Georges PHILIPPOT
Président de la SNHPG
Docteur en histoire

Ce titre est emprunté à l'ouvrage d'Erwann Bergot, *Gendarmes au combat*, sur les combats des gendarmes en Indochine.